



Indemnité de licenciement maladie ca compte ou pas

Par **carlota66**, le **03/06/2010** à **20:22**

Bonjour,

J'ai été déclaré en incapacité le 12/04/2010 après 3 ans de maladie. Je suis en attente de licenciement. Je voudrais savoir si mes années de maladie comptent pour les indemnités de licenciement et comment faire le calcul ?

merci pour vos réponses.

Par **jenaimepaslacensure**, le **05/06/2010** à **17:55**

Bonjour,

Les années maladie ne comptent dans l'ancienneté que si votre arrêt maladie a un rapport avec une maladie professionnelle ou un accident de travail.

Les indemnités de licenciement seront soit les indemnités légales soit les indemnités prévues par votre convention collective, la formule la plus avantageuse devant vous profiter.

Voir lien :

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/licenciement,121/l-indemnite-legale-de-licenciement,1114.html>